



COMMUNE DE SARREWERDEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 13 JANVIER 2025

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 06/01/2025

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	MM. ADAM Christophe – ADAM Thierry – BACH Arnaud – DILLENCHNEIDER Stéphan -GEIN Frédéric – LECOMTE Sylvie - PFAADT Jérôme - RIEGER Frédérique - STOEBENER Célestine
Absent non excusé	
Absent excusé	

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du Conseil Municipal du 23 Septembre 2024
- 2° - Modification Budgétaire
- 3° - Commandes de Bois de chauffage (Bil et Stères) aux habitants pour 2025 (délais et fixation des prix de vente)
- 4° -Tableau de classement des voies - GEOPTIS
- 5° - Débat budgétaire 2025
- 6° - Places handicapés
- 7° - Loyers 2025
- 8° - RPID – Convention
- 9° - Divers : Dissolution du Budget de la Zone 435-74 ZAR

1° - Approbation du Conseil Municipal du 23 Septembre 2024

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 23/09/2024.
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

2° - Modification Budgétaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de prendre les décisions modificatives suivantes :

- ❖ Concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2024

Le mandat au compte 7392221 nécessite des crédits au chapitre globalisé 014 « Atténuation de produits ».

Afin d'avoir les crédits budgétaires suffisants en dépenses de fonctionnement, il y a lieu de délibérer pour prendre une décision modificative budgétaire (ou un certificat administratif en cas d'autorisation de la fongibilité des crédits).

DEPENSES			
FONCTIONNEMENT		1 178.00 €	1 178.00 €
011.Charges à caractère général		0.00	- 1 178.00 €
	60632 Fournitures de petit équipement	0.00	- 1 178.00 €
014.Atténuations de produits		+ 1 178.00 €	0.00
	7392221 Fonds péréquation ress.	+1 178.00 €	0.00
		0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la proposition de Maire.

3° - Commandes de Bois de chauffage (Bil et Stères) aux habitants pour 2025 (délais et fixation des prix de vente)

Le Maire propose au Conseil Municipal la révision du prix des BIL ainsi que de celui des Stères de bois afin de s'aligner aux tarifs pratiqués dans les forêts avoisinantes des nôtres.

BIL au prix de 65 €

Stère au prix de 75 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs précités, et décide de fixer la date limite pour les réservations au 31 Janvier 2025.

Mr DILLENSCHNEIDER, représentant de l'ONF, tient à signaler qu'il y a une faible disponibilité de bois de chauffage à l'heure actuelle.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de laisser au Maire et à Mr DILLENSCHNEIDER, le droit de réviser les quantités de bois allouées par la Commune.

4° - Tableau de classement des voies - GEOPTIS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des résultats de la pré-étude réalisée par la Société GEOPTIS qui a constaté qu'il reste à exploiter 77 km de voirie sans nom sur le territoire de la Commune.

GEOPTIS propose d'identifier les voiries éligibles à la déclaration de le DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

A cet effet, un devis a été établi pour l'identification de 173 voies, s'élevant à un montant de 6856,80 €.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de GEOPTIS. Il est convenu que cette identification est essentielle pour optimiser la gestion des voiries.

Le Conseil donne pouvoir au Maire de procéder aux démarches nécessaires pour la mise en œuvre et la signature des documents.

5° - Débat budgétaire 2025

Le Conseil Municipal a engagé un débat concernant le prochain Budget de la Commune. Plusieurs points ont été soulevés par les membres du Conseil, ainsi que des propositions de Devis.

EGLISE PROTESTANTE DE SARREWERDEN

- Remplacement des paliers et des semelles défectueuses des 2 cloches
- Remise en peinture des roues de sonnerie et des jougs des 2 cloches
- Remplacement des battants défectueux des 2 cloches

Montant du devis Société André VOEGELE : 12 114 €

CIMETIERE DE BISCHTROFF

- Création d'un air de stationnement au cimetière

Montant du devis Société WENDLING T.P : 8 453,88€

MATERIELS COMMUNALS

- Débroussailleuse Autoportée 4 roues motrices

Montant des devis Sociétés MECAVISTA – NIESS – KLEIN : De 12 390 € à 15 900 €

- Distributeur sel – sable

Montant du devis Société ACKERMANN : 3200 €

Le Conseil Municipal a convenu d'inclure les propositions au Budget 2025 de la Commune

6° - Places handicapés

Le Conseil Municipal a examiné la demande déposée en Mairie par Mr NUSBAUM Jean-Claude, domicilié à Sarrewerden, concernant l'instauration d'une place de stationnement réservée aux personnes handicapés devant son domicile, propriété de la Commune.

Après discussion approfondie sur cette requête, le Conseil Municipal a décidé qu'il n'était pas possible de donner un avis favorable à cette démarche.

7° - Loyers 2025

Le Maire demande si une révision du montant des différents loyers pour 2025 doit être appliquée.

Après discussion approfondie sur cette requête, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une augmentation des loyers conformément au taux en vigueur.

Ainsi, une hausse de 2,47 % sera effective à partir du 1^{er} Février 2025.

8° - RPID – Convention

Suite à la demande de modification du décompte des frais RPID faites par la Mairie de Wolfskirchen concernant un agent, pour l'année scolaire 2023-2024, et ayant reçu le complément d'information trop tardivement, le Conseil Municipal a décidé d'ajourner ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Maire a cependant demandé la révision de la Convention du RPID afin d'examiner la nécessité d'apporter des changements ou des précisions.

Cette révision est essentielle pour s'assurer que la Convention répond toujours aux besoins actuels et aux attentes.

Des aspects nécessitent peut-être des clarifications ou des mises à jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision de la Convention, et demande au Maire de se rapprocher des Maires de Diedendorf et Wolfskirchen afin d'en discuter les modalités et les implications de cette révision.

Mr le Maire s'engage à organiser une rencontre dans les meilleurs délais et à tenir le Conseil informé des avancées.

9° - Divers : Dissolution du Budget de la Zone 435-74 ZAR

Le Conseil Municipal a examiné la demande formulée par le Trésor Public, qui demande à prendre une délibération afin de dissoudre le budget annexe Sarrewerden ZAR (43571) au 31/12/2024

Et d'autoriser le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe Sarrewerden ZAR vers le budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte les implications de cette décision, a exprimé son accord à l'unanimité.

Le Maire :



Les Conseillers :

